

FICHE TECHNIQUE POUR L'ELABORATION D'UN PROJET PEDAGOGIQUE

Le projet pédagogique prend en compte :

- les contraintes (ce qu'il faut faire)
 - les ressources (ce que nous pouvons faire)
- pour définir :**
- les objectifs que l'on se fixe (ce que nous voulons faire)
 - les choix opérés (ce que nous décidons de faire)
 - les moyens de la mise en œuvre (comment nous allons faire)

Ce Projet Pédagogique est essentiellement centré sur l'élève, et doit permettre de décliner un enseignement adapté à la population scolaire concernée.

Pour l'équipe pédagogique, cela signifie :

- analyser contraintes et ressources
- faire des choix, et les argumenter
- définir une hiérarchie des besoins (se fixer des priorités éventuellement)
- évaluer son projet en matière d'objectifs atteints et non-atteints, pour procéder à des modifications.

En tout état de cause, le projet doit s'inscrire dans la durée, pour respecter un juste équilibre entre la stabilité nécessaire de toute action éducative qui se mesure à l'aune du temps, et les petits bouleversements, ou questionnements qui se posent au quotidien, et qui font qu'une rédaction d'un tel document ne peut jamais être définitive.

En conclusion, le Projet Pédagogique doit permettre :

Ø de pouvoir répondre aux questions :

- * en quoi l'EPS permet-elle d'atteindre les objectifs du Projet d'établissement ?**
- * en quoi l'EPS participe-t-elle à l'évolution et à l'enrichissement de l'élève ?**

Ø de garantir que tous les élèves soient sujets au même enseignement dans l'établissement, quel que soit leur professeur, mais aussi qu'ils connaissent leur programme d'enseignement, les contenus proposés, les transformations attendues, et les évaluations retenues.

LE PROJET PEDAGOGIQUE D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Parler du Projet Pédagogique d'EPS ne peut s'envisager sans évoquer le cadre dans lequel il s'inscrit, à savoir le Projet d'Etablissement. Les établissements ont l'obligation d'élaborer un projet. Celui-ci définit notamment les modalités particulières de mise en œuvre des objectifs définis dans les programmes nationaux, en explicitant la politique générale et éducative de l'établissement.

Le projet pédagogique prend en compte :

- les contraintes (ce qu'il faut faire)
- les ressources (ce que nous pouvons faire) pour définir :
- les objectifs que l'on se fixe (ce que nous voulons faire)
- les choix opérés (ce que nous décidons de faire)
- les moyens de la mise en œuvre (comment nous allons faire)

Ce Projet Pédagogique est essentiellement centré sur l'élève, et doit permettre de décliner un enseignement adapté à la population scolaire concernée.

Pour l'équipe pédagogique, cela signifie :

analyser contraintes et ressources -faire des choix, et les argumenter

définir une hiérarchie des besoins (se fixer des priorités éventuellement)

évaluer son projet en matière d'objectifs atteints et non-atteints, pour procéder à des modifications.

En tout état de cause, le projet doit s'inscrire dans la durée, pour respecter un juste équilibre entre la stabilité nécessaire de toute action éducative qui se mesure à l'aune du temps, et les petits bouleversements, ou questionnements qui se posent au quotidien, et qui font qu'une rédaction d'un tel document ne peut jamais être définitive.

En conclusion, le Projet Pédagogique doit permettre :

de pouvoir répondre aux questions : en quoi l'EPS permet-elle d'atteindre les objectifs du Projet d' Etablissement ? En quoi l'EPS participe-t-elle à l'évolution et à

l'enrichissement de l'élève ?

de garantir que tous les élèves soient sujets au même enseignement dans l'établissement, quel que soit leur professeur, mais aussi qu'ils connaissent leur programme d'enseignement, les contenus proposés, les transformations attendues, et les évaluations retenues.

***Nécessité et rôle :**

Le projet pédagogique doit orienter l'action du maître. Il fait référence au projet éducatif de l'école, répartissant les différentes disciplines qui peuvent être enseignées et qui répondent aux finalités éducatives socialement déterminées par les institutions.

Le projet éducatif de l'école permet la cohérence des enseignements dispensés et la coordination des objectifs généraux disciplinaires.

Ces objectifs seront fonction du besoin des enfants, de leur vécu antérieur, de leur origine sociale, de leur âge....

Chaque classe peut adapter le projet en fonction de ses problèmes.

Il apporte une précision sur la programmation des A.P.S. . Quant au projet pédagogique, il détermine les moyens qui seront mis en œuvre pour atteindre les objectifs éducatifs fixés :

groupes de niveau

groupes hétérogène ou homogène

groupes de travail par options

programme de compétitions interclasses

objectifs techniques à atteindre

durée des cycles

caractéristiques des situations pédagogiques

comportement du maître

Les projets éducatif et pédagogique sont élaborés en commun par l'ensemble des maîtres ou professeurs des écoles.

Les dix règles d'or de l'éducation physique

Nous présentons tous à nos élèves, en début d'année, une série de règles particulières, voire personnelles, que nous tenons à faire respecter plus particulièrement. Celles-ci visent en effet à faire des cours d'éducation physique non pas des périodes strictement récréatives, bien qu'elles le soient tout de même un peu (!), mais plutôt des séances éducatives.

Pour ma part, j'ai dressé une liste de dix règles simples que je note périodiquement à l'intérieur de bulles, identiques à celles qu'on retrouve dans les différentes bandes dessinées. Je les affiche ensuite dans le gymnase de l'école, sur les murs, au-dessus des nombreuses figures humoristiques que j'y ai peintes. Bien entendu, je m'assure de ne pas afficher toutes les règles en même temps; ce serait surcharger inutilement les murs de messages que les élèves finiraient vite par ne plus voir. Je préfère au contraire n'en disposer que quelques-unes à la fois, de les changer de temps à autres, de les déplacer, etc.

Peut-être n'avez-vous pas de talents particuliers pour le dessin... Il est donc possible qu'aucun personnage n'apparaisse sur vos murs! Dans ce cas, pourquoi ne pas demander à certains de vos jeunes de les tracer pour vous, sur des affiches de carton? Ils en seront ravis!

Voici donc mes dix règles d'or. Si elles vous conviennent, en tout ou en partie, vous aurez ainsi le loisir de les utiliser comme bon vous semble, en espérant qu'elles vous rendront service...

1. Je me change rapidement et dans le calme; je suis prêt!

2. Je porte une tenue adéquate pour l'éducation physique.

3. Je suis attentif durant les explications.

4. Je participe activement aux cours.

5. Je respecte les règles du jeu.

6. Je respecte les consignes de sécurité.

7. Je respecte les autres en posant des gestes d'esprit sportif.

8. Je respecte mon professeur et ses décisions.

9. Je soigne mon langage.

10. Je prends soin du matériel

Etc.....
